

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 30 mars 2026

N° CM30032026-12  
NB/LGa

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DOLÉ, Maire.

**Date de convocation : 24 mars 2026**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 29**

**Présents :** M. D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme N. GÉMARD, M. Y. DURAND, Mme A. VACHÉ, M. R. GAUBERT, M. M. RAUTUREAU, M. JM. BEAUFFRETTON, Mme V. DAVIAUD, M. M. CHAIGNEAU, Mme A. BALLERY, M. K. SERIN, Mme MJ. GABRIEAU, M. C. CHAUVET, Mme C. GABORIT, M. C. BLANDIN, Mme N. PODEVIN ; M. L. SIMONNEAU, Mme A. ROSÉ, M. P. SERIN, Mme C. BODIN, M. JC. MARCHAND, Mme I. BROSSET, M. A. GUILLOTEAU, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. J. LANDA, Mme A. RABILLER, M. T. PELAUD, formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire :** Madame Véronique DAVIAUD

---

### **OBJET : REGROUPEMENT DES ECOLES : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE - SUSPENSION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement conduit par le cabinet ALTERLAB.

CONSIDERANT qu'à l'issue des élections municipales du 15 mars 2026, la nouvelle municipalité souhaite suspendre le projet le temps d'engager une consultation des parents d'élèves des trois écoles et des riverains de l'école Jules Verne.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 22 voix pour et 7 contre ;

PRONONCE la suspension du marché de maîtrise d'œuvre confié au groupement conduit par le cabinet ALTERLAB,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Véronique DAVIAUD**  
Secrétaire de séance

